

LE JOURNAL DES TRANSPORTS

SEPTEMBRE 2020



édito

Je vous espère tous reposés en ce retour d'un repos estival bien mérité après un premier semestre inédit à tout point de vue. Gageons que les crises sanitaires et économiques s'éloignent vite. Le monde de la mobilité a été profondément secoué et l'est encore beaucoup et plus particulièrement en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, compte tenu des enjeux touristiques majeurs de notre territoire.

Nous adaptons au mieux les activités de l'observatoire et notre agenda compte tenu des circonstances et j'espère que nous pourrons tenir le programme initialement prévu du mieux possible.

Je vous souhaite à tous une très bonne rentrée et espère vous revoir très vite lors d'une prochaine journée à thème.

Antoine Seguret – Président de l'ORT PACA





P. 2 - 12 ACTUALITÉS

P. 2 - INSEE Bilan Economique Régional 2019 – Provence-Alpes-Côte d'Azur
Transports – 25 millions de passagers aériens
| Emilie AUBERT-RONDELET

P.6 - Ateliers régionaux de la logistique : newsletter été 2020
| Julie RAFFAILLAC et Robin LECONTE

P.8 - SNCF et crise sanitaire : un service public engagé et responsable.
| Catherine MACARY

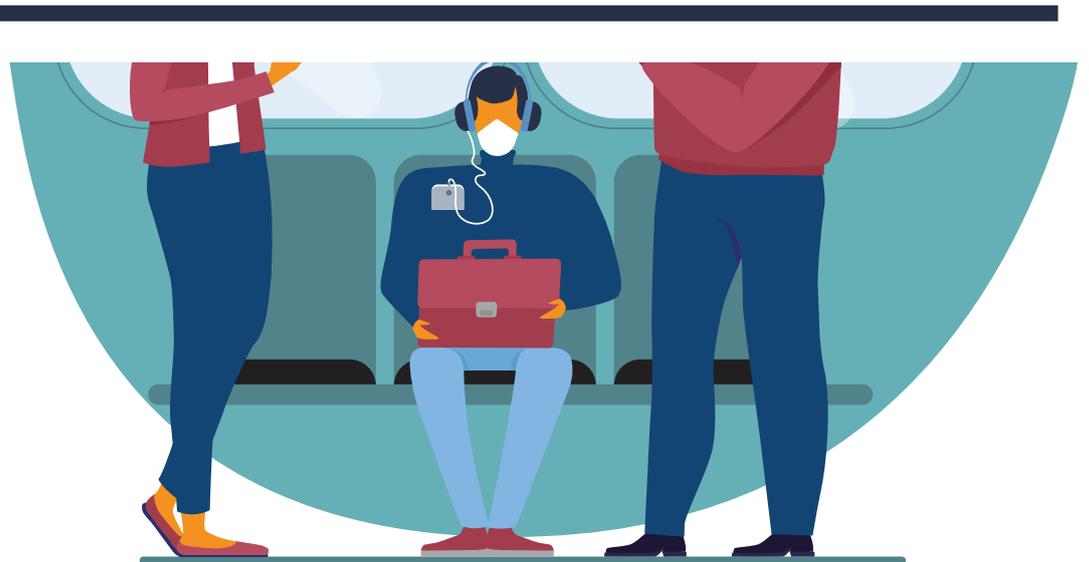
P.10 - Le grand défi du fret pour la SNCF pendant la crise sanitaire : acheminer sur tout le territoire les produits essentiels à la vie des français
| Catherine MACARY

P.11 - Cartographie des lignes de transports et de gaz en région Provence-Alpes-Côte d'Azur
| Marine BERNARD

P.12 - Les mobilités douces et l'expérimentation de portes vélos à l'intérieur de cars du réseau Ulysse Métropole Mobilité.
| Axelle ASTOURIC et Marine BERNARD

P. 13 - ACTUALITÉS RÉGIONALES

| Christiane DUGAT BONY



INSEE BILAN ECONOMIQUE RÉGIONAL 2019 PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR TRANSPORTS – 25 MILLIONS DE PASSAGERS AÉRIENS

En 2019, les achats de véhicules neufs demeurent très élevés en Provence-Alpes-Côte d'Azur et la part des véhicules « propres » dans le parc régional est au-dessus de la moyenne nationale. Le transport maritime de passagers poursuit sa progression, porté par les croisières, tandis que le transport maritime de marchandises diminue.

Le transport de voyageurs par avion, soutenu par le low-cost, franchit le cap des 25 millions de passagers. L'année 2020 marquera une rupture brutale pour le transport de voyageurs et les achats de véhicules.

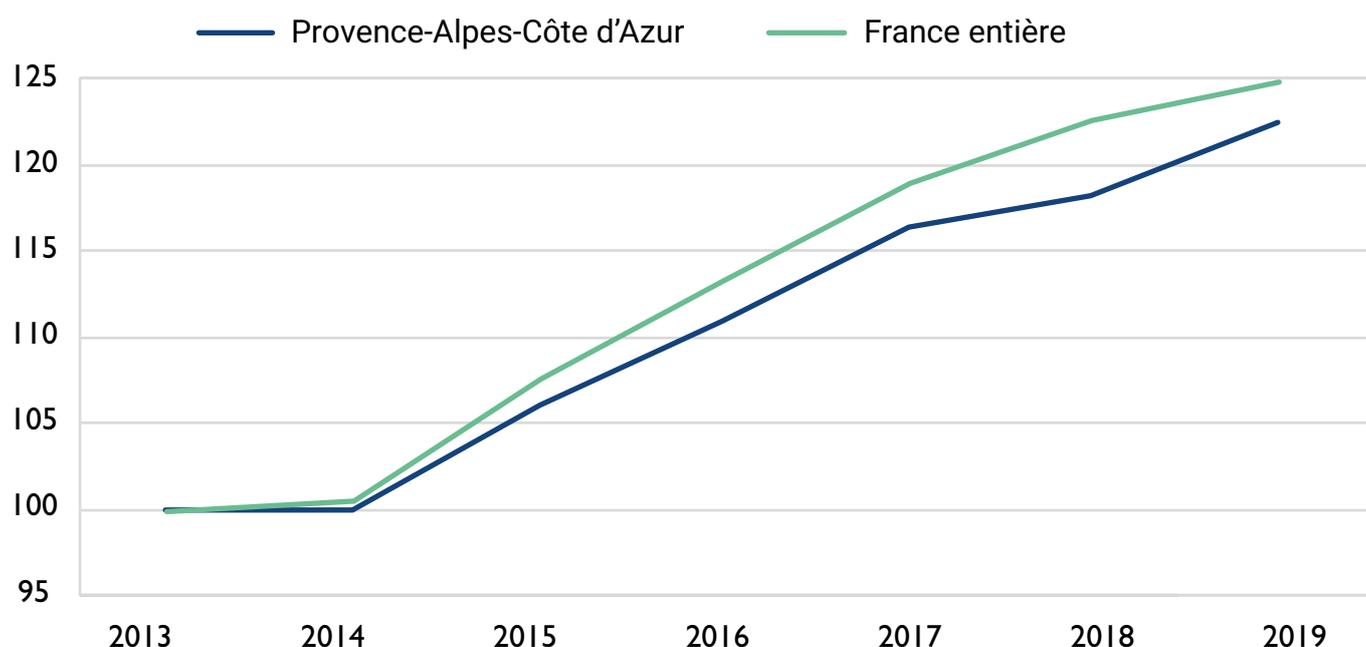
Le marché des véhicules neufs repart à la hausse

En 2019, plus de 207 000 véhicules neufs, toutes catégories confondues, ont été vendus en Provence-Alpes-Côte d'Azur, soit 7 740 de plus qu'en 2018 (+3,9 %). Les ventes augmentent vigoureusement pour la sixième année consécutive (Figure 1).

Contrairement à l'année précédente, la croissance régionale est supérieure à celle de la France (+2,1 %).

Figure 1 – Évolution du nombre d'immatriculations de véhicules particuliers neufs

Indice base 100 en 2013



Note : données brutes.

Source : SDES, Fichier central des automobiles, SIDIV (extraction du 17/02/2020).



La forte augmentation des ventes observée dans la région concerne tous les types de véhicules. Les ventes de voitures particulières neuves progressent de 3,7 % (+5 900 véhicules), en nette accélération par rapport à 2018 (+1,6 %).

Au niveau départemental, ce marché est disparate : en baisse dans les Hautes-Alpes et stable en Vaucluse, il croît modérément dans les Alpes-de-Haute-Provence. La hausse est plus vive dans le Var, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes (figure 2).

Figure 2 – Immatriculations de véhicules neufs

	Véhicules particuliers		Véhicules utilitaires légers (1)		Véhicules industriels à moteur (2)		Ensemble immatriculations (3)	
	2019 (nombre)	Evolution 2019/2018 (%)	2019 (nombre)	Evolution 2019/2018 (%)	2019 (nombre)	Evolution 2019/2018 (%)	2019 (nombre)	Evolution 2019/2018 (%)
Alpes-de-Haute-Provence	4 947	1,2	1 273	10,5	91	11,0	6 331	3,1
Hautes-Alpes	37 764	6,4	6 554	1,6	387	10,3	44 843	5,7
Alpes-Maritimes	61 840	4,1	16 212	4,0	1 358	2,9	79 789	4,1
Bouches-du-Rhône	4 011	-1,6	1 093	-7,8	121	-13,0	5 274	-3,4
Var	38 834	3,3	7 523	11,1	591	5,5	47 046	4,3
Vaucluse	18 606	0,1	4 775	2,8	648	18,7	24 053	1,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	166 002	3,7	37 430	4,6	3 196	6,6	207 336	3,9
France métropolitaine	2 241 834	1,7	487 949	3,9	57 291	0,8	2 794 078	2,1

Note : données brutes.

¹ : camionnettes et véhicules automoteurs spécialisés <= 3,5 t de PTAC.

² : camions, véhicules automoteurs spécialisés > 3,5 t de PTAC et tracteurs routiers.

³ : y compris immatriculations de transports en commun.

Source : SDES, SIDIV (extraction du 17/02/2020).

Le nombre de véhicules utilitaires légers neufs immatriculés dans la région en 2019 s'accroît de 4,6 % contre 3,9 % en France. Les ventes de véhicules industriels à moteur sont en très forte hausse (+6,6 %) alors que cette catégorie est quasi stable (+0,8 %) au niveau national.

Parc automobile en Provence-Alpes-Côte d'Azur : quels « crit'air ? »

Avec 54,4 % de véhicules « propres » (vignettes E, I et 2) dans le parc roulant de véhicules en 2019, Provence-Alpes-Côte d'Azur figure au troisième rang des régions métropolitaines dans ce domaine. On dénombre notamment 8 500 véhicules 100 % électriques (vignette E), qui représentent 0,3 % du parc.

La part des véhicules « propres » dans le parc roulant de véhicules est disparate selon les départements. Elle varie de 59,1 % dans les Alpes-Maritimes à 47,4 % dans les Alpes-de-Haute-Provence.

Transport ferroviaire : 30 millions de voyages intrarégionaux

En 2019, le nombre de voyages intrarégionaux en train progresse de 12 %, soit 30 millions de voyages supplémentaires, malgré une année 2019 marquée par les conflits sociaux.



Transport aérien : embellie dans le ciel des lignes à bas coûts

En 2019, le transport aérien de voyageurs croît de 5,6 % en Provence-Alpes-Côte d'Azur (après +4,4 % en 2018) (figure 3).

Il franchit le cap des 25 millions de passagers et représente 27 % du trafic de passagers de France métropolitaine. Le nombre de passagers transportés sur des lignes à bas coût augmente ainsi de 14 %.

Avec 14,5 millions de passagers accueillis, Nice-Côte d'Azur accroît son trafic passagers de 4,6 %.

L'aéroport de Marseille-Provence dépasse en 2019 la barre des 10 millions de passagers, avec un trafic en hausse de 8,1 % principalement porté par l'international. Londres reste la destination internationale la plus prisée, en hausse de 7,4 %.

Le Maroc croît de 12,9 %.

À l'aéroport de Toulon-Hyères, le trafic diminue de 11 %, et atteint 507 000 passagers en 2019.

Figure 3 - Passagers des aéroports

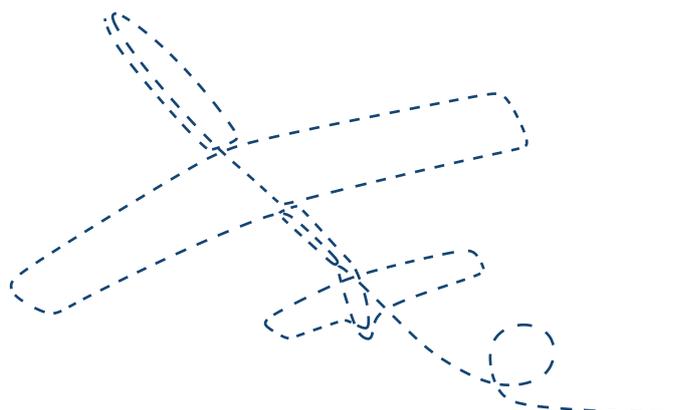
	Provence-Alpes-Côte d'Azur			France entière	
	Passagers 2019 (nombre)	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013*	Évolution 2019/2018	Évolution annuelle moyenne 2018/2013*
Lignes nationales	9 279 496	3,4%	1,0%	2,1%	2,0%
Lignes internationales	15 846 112	7,1%	5,0%	4,6%	5,0%
Transit	45 792	-40,5%	5,0%	-25,9%	1,0%
Total	25 171 400	5,6%	3,0%	3,7%	4,0%
dont lignes à bas coût (low cost)	10 403 330	14,1%	8,0%	8,4%	11%
Part des lignes à bas coût (low cost) en %	41,33 %	//	//	//	//

Note : données brutes.

* : taux d'évolution annuel qu'aurait connu le trafic passager si l'évolution avait été la même pour chaque année de la période considérée.

/// : absence de donnée due à la nature des choses.

Source : Union des aéroports français.



Le transport maritime de passagers progresse

En 2019, le trafic maritime de passagers progresse nettement (+2,9 % après +1,2 % en 2018). Cette hausse est principalement portée par les croisiéristes (+11,4 %), alors que le trafic des lignes régulières diminue de -2,9 % (figure 4).

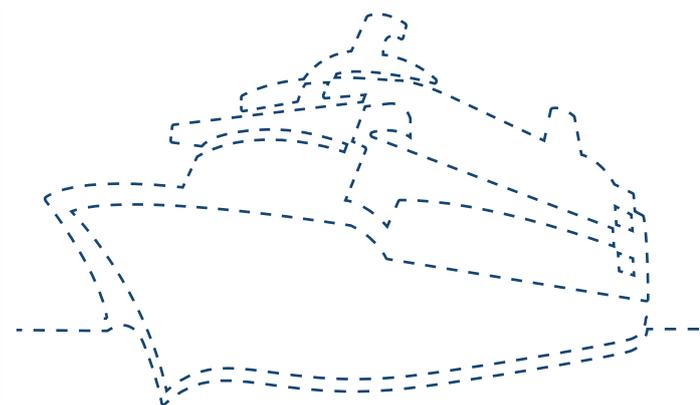
Tous passagers confondus, le rebond du trafic à Toulon (+13 %) et Marseille (+4,8 %) compense la baisse à Nice (-14,8 %), en partie due à la fermeture de lignes régulières en direction de la Corse.

Figure 4 – Transport de passagers des principaux ports de Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2019

	2019 (en milliers de passagers)	2018 (en milliers de passagers)	2019/2018 en %
Marseille	3 132	2 988	4,8%
Lignes régulières	1 271	1 273	-0,2%
Croisières	1 861	1 715	8,5%
Nice	1 088	1 277	-14,8%
Lignes régulières	416	676	-38,5%
Croisières*	672	601	11,8%
Toulon	1 910	1 690	13,0%
Lignes régulières	1 742	1 582	10,1%
Croisières	168	108	55,6%
Total des 3 ports	6 130	5 955	2,9%
Lignes régulières	3 429	3 531	-2,9%
Croisières	2 701	2 424	11,4%

*Cannes, Antibes, Nice et Villefranche.

Sources : GPMM, CCI de Nice Côte d'Azur, CCI du Var.



Le transport maritime de marchandises en baisse

Figure 5 – Trafic de marchandises des ports de Provence-Alpes-Côte d'Azur en 2019

	2019 (en millions de tonnes)	2018 (en millions de tonnes)	2019/2018 en %
Grand Port Maritime de Marseille	78,9	80,5	-2,0%
Marchandises diverses	20,6	20,2	2,0%
dont conteneurs	13,7	13,3	3,0%
Vrac solide	12,7	15	-15,3%
Vrac liquide	45,6	45,3	0,7%
dont hydrocarbures	41,8	41,8	0,0%
Nice	0,187	0,179	4,5%
Toulon	1,2	1,4	-14,3%
Total des 3 ports	80,29	82,08	-2,2%

Sources : GPMM, CCI de Nice côte d'Azur, CCI du Var

En 2019, le trafic de marchandises des trois principaux ports de la région diminue (-2,2 %) après deux années de stabilité (figure 5).

L'activité du Grand Port maritime de Marseille diminue de 2 %. Malgré l'atonie des filières historiques que sont le pétrole brut et raffiné et le charbon, il conserve sa première place au niveau national.

La filière des vracs solides se trouve mise à mal (-15 %) tandis que le segment des marchandises diverses conserve une bonne dynamique (+2 %). Les trafics des vracs chimiques et alimentaires sont en hausse et portent la hausse du vrac liquide (+0,7 %).

Avec des volumes de bien moindre importance, l'activité du port de Nice augmente (+4,5 %), tandis que celle du port de Toulon diminue fortement (-14,3 %).

Une activité fluviale diversifiée sur le bassin Rhône-Saône

L'année 2019 est contrastée pour l'activité fluviale. Avec un trafic de 1,4 milliard de tonnes-kilomètres, le bassin Rhône-Saône dans son ensemble progresse de 5,2 %. En revanche, les tonnages transportés sont plus faibles qu'en 2018 (-4,8 % pour 6 millions de tonnes). Dans la région, un repli affecte le port d'Arles (-12,2 %) dont l'activité repose essentiellement sur du déchargement ; tandis que le trafic augmente de 20,8 % dans le port du Pontet.

Les activités liées au tourisme fluvial sont globalement en croissance sur le bassin Rhône-Saône. En 2019, 110 000 passagers, dont les trois quarts d'étrangers, ont fréquenté cet espace fluvial.

Transport routier de marchandises

Du fait de la crise sanitaire liée au Covid-19, les données sur le transport routier de marchandises n'ont pas pu être mobilisées dans les temps pour ce bilan économique.

I Émilie AUBERT - RONDELET

ATELIERS RÉGIONAUX DE LA LOGISTIQUE : NEWSLETTER ÉTÉ 2020

Nous vous proposons dans cet exemplaire du JT de l'ORT un petit tour d'horizon des travaux de quelques-uns des Ateliers Régionaux de la Logistique.

Atelier 1 : Mobilisation d'un foncier adapté à l'implantation d'activités logistiques nouvelles

L'observatoire régional du foncier économique SUDFoncierEco et son applicatif cartographique, dont une première version a été livrée en 2019, seront consolidés en 2020 (actualisation de données, fonctionnalités nouvelles, caractérisation affinée des zones). Dans ce contexte, un travail portant sur le poids économique de la filière logistique à l'échelle des Zones d'Activités Economiques (ZAE) a donné lieu à une publication.

Le groupe de travail foncier sous l'égide de la délégation interministérielle au développement de l'axe logistique et portuaire Méditerranée-Rhône-Saône a affiné sa feuille de route avec l'objectif de bâtir un observatoire des disponibilités foncières à usage logistique, mettant aussi en exergue le foncier stratégique pour l'axe.

Trois ateliers territoriaux ont été organisés à l'automne 2019 par la Région, la DREAL et les agences d'urbanisme d'Aix-Marseille, Toulon et Avignon, afin de partager des éléments de diagnostic avec les acteurs du terrain, spatialiser conjointement les enjeux selon les territoires Bouches-du-Rhône / Avignonnais-Vaucluse / Var-Côte d'Azur et leurs types de logistique, puis formuler des recommandations autour des questions d'accessibilité multimodale, de synergies entre territoires, et de requalification ou densification des sites existants. Ce travail a donné lieu à un rapport qui pourra contribuer à une réflexion sur l'aménagement logistique régional.

Atelier 4 : Accompagnement de la logistique urbaine du dernier kilomètre

Une expérimentation de base logistique urbaine Green Lab' Colis permettant la distribution de marchandises à Marseille en véhicules électriques (VUL, scooters, vélo-cargo) sera lancée par la société Colis privé début 2021. Si l'expérience est concluante elle pourra être répliquée dans d'autres villes de la région.

Un guide de sensibilisation à l'harmonisation des réglementations des livraisons en milieu urbain a été diffusé à l'ensemble des maires de la région. Le travail se poursuit au travers d'un partenariat entre la Région et le CEREMA afin de bâtir un outil de diffusion et visualisation territorialisée des réglementations de livraisons urbaines. L'information en libre accès sera destinée aux collectivités et professionnels, et pourra être valorisée à travers diverses innovations.



La métropole Nice Côte d'Azur a réalisé un Plan de Déplacement des Marchandises et de la logistique du dernier kilomètre. Il se concrétisera par des expérimentations à caractère réglementaire et opérationnel (CDU en périphérie et ELP en cœur de ville, véhicules utilitaires propres).

Le MIIN de Marseille, en partenariat avec la métropole Aix-Marseille, les Paniers marseillais, Capénergies, progresse sur son projet de logistique des circuits courts. Ce projet se concrétisera par la mise en place de casiers-consignes en centre-ville pour les livraisons depuis le MIIN et l'utilisation d'un VUL électrique alimenté par ombrière photovoltaïque au MIN.

En tant que lauréat de l'appel à projet Transition Economique et Ecologique des Entreprises de la Région et de l'Ademe, le projet Deki (anciennement CIHub) a pour ambition de limiter les nuisances de la logistique urbaine, dans un contexte de forte croissance des flux du e-commerce, tout en contribuant à la cohésion sociale locale. Il intègrera la technologie blockchain et l'intelligence artificielle pour optimiser l'affectation des ressources (réservation de véhicules), tracer les livraisons et mesurer leur qualité « citoyenne ». Il se déploiera autour de trois lieux physiques à Marseille, à la fois hub logistique et maison commune (conciergerie multiservices), adossés à une flotte de véhicules électriques de fret en autopartage, de casiers de livraison connectés et d'une place de marché digitale.

Un nouveau groupe de travail portant sur la logistique décarbonée a été mis en place début juillet 2020. Il rassemble trois communautés d'acteurs : transporteurs et logisticiens, énergéticiens, collectivités, pour répondre à l'ambition commune d'accélération de la transition énergétique de la logistique urbaine (dernier km & pré-post acheminements). Il est copiloté par Capénergies et la métropole Toulon Provence Méditerranée.

Atelier 5 : Développement du fret ferroviaire en lien avec les activités portuaires

Une réflexion collective sur la spatialisation des enjeux de fret ferroviaire a conduit à l'élaboration d'un Protocole Etat-Région pour le développement du fret ferroviaire en région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Celui-ci présente les enjeux et les objectifs de développement du fret ferroviaire déclinés en projets d'infrastructures prioritaires et les besoins d'investissement publics associés.

Les résultats de l'étude de faisabilité d'un service public de fret ferroviaire métropolitain seront présentés d'ici la fin de l'année 2020. En complément, la métropole Aix-Marseille s'apprête à lancer une mission visant à esquisser sa future feuille de route du transport combiné rail-route. Ce travail devra déboucher sur la définition de scénarii de développement pour chacune des trois zones phares de la Métropole : Marseille, Clésud et Fos.

Un travail régional portant sur les circulations ferroviaires et sillons fret alimentera la plateforme nationale fret ferroviaire mise en place par SNCF Réseau pour construire une vision des flux à l'horizon 2025-2030 et sa traduction en besoins capacitaires. Cela se décline selon deux axes régionaux structurants : un axe nord-sud Méditerranée-Rhône-Saône et une plateforme Grand Sud pour l'axe est-ouest.



SNCF ET CRISE SANITAIRE : UN SERVICE PUBLIC ENGAGÉ ET RESPONSABLE

Pendant le confinement lié à la crise sanitaire COVID 19, SNCF a assuré un plan de transport minimal compatible avec la continuité des fonctions vitales de la Nation selon les directives du gouvernement.

Dans notre région, SNCF Voyageurs TER, sous l'égide de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, a organisé, pour la population qui devait impérativement se déplacer et notamment pour les soignants, un plan de transport qui correspondait en moyenne à 20% de l'offre TER habituelle. C'est ainsi que 200 agents de terrain du TER étaient tous les jours à pied d'œuvre sur le territoire pour garantir la continuité du service ferroviaire.

Depuis le 16 mars, et encore aujourd'hui, alors que l'offre de transport est redevenue quasiment normale, une attention extrême est portée aux mesures de sécurité sanitaire, afin de garantir un voyage en toute sécurité, sur tout le parcours du client, de l'achat du titre de transport jusqu'à l'arrivée en gare, son installation dans le train, et jusqu'au point d'arrivée.

Les mesures de sécurité sanitaires ont évolué tout au long de cette période particulière, selon les directives du gouvernement.

La Charte « En train, tous responsables » du Groupe SNCF garantie depuis la reprise d'une nouvelle relation de confiance entre la SNCF, ses clients, ses agents et l'ensemble de ses partenaires.

La charte "En train, tous responsables" du groupe SNCF

La charte « En train, tous responsables » du groupe SNCF a été largement déployée dans les gares et dans les trains. Elle est la base de la relation de confiance réciproque entre la SNCF et ses clients. Elle prend des engagements pour assurer la sécurité des voyageurs face à la crise sanitaire mais exprime aussi ce que SNCF attend des clients pour que le voyage se déroule sereinement.

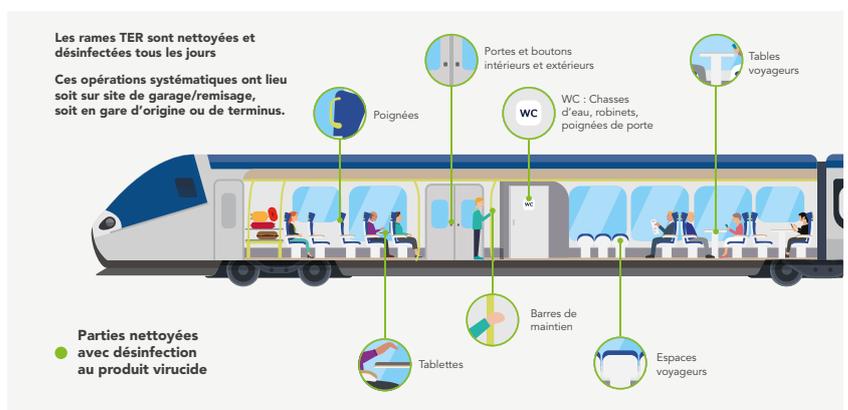
Les espaces gares et la sécurité sanitaire

Dans les gares et notamment les très grandes gares comme Marseille Saint-Charles ou Nice Ville, une séparation entre les flux de voyageurs entrants et sortants a été organisée en utilisant des stickers au sol et des affiches. Des opérations de gestion du flux des voyageurs et de vérification du port du masque à l'entrée des gares ont été conduites pendant les périodes les plus sensibles. Des distributeurs gratuits de gel hydro-alcoolique ont été installés dans les 8 plus grandes gares de la région. La fréquence de nettoyage des gares a été augmentée et des produits virucides sont utilisés par les équipes de nettoyage pour traiter les surfaces de contact (rampes, boutons d'appel d'ascenseurs, distributeurs...). Enfin, un dispositif d'affichage et d'annonces sonores vient rappeler les mesures barrières et de distanciation à tous les utilisateurs de l'espace-gare.

L'environnement sanitaire dans les trains

Dans les trains, pendant la période de confinement, le roulement du matériel a été conçu en tenant compte de la contrainte du nettoyage quotidien renforcé et désinfectant des rames. Si l'obligation d'utiliser un siège sur deux, qui a été de mise à la reprise post confinement, n'est plus d'actualité, des stickers ont été posés afin que les voyageurs respectent les gestes barrières et d'autres indiquent sur les portes d'entrée du train, le port du masque obligatoire.

COVID-19 NETTOYAGE RENFORCÉ DES RAMES TER



DIRECTION DE LA COMMUNICATION
DIRECTION GÉNÉRALE TER



POUR VOTRE SÉCURITÉ, SNCF PREND LES ENGAGEMENTS EN TRAIN, TOUS RESPONSABLES

COMPTEZ SUR NOUS POUR

AGIR



Adapter notre offre de trains aux mesures sanitaires et à l'évolution des besoins.



Renforcer le nettoyage et la désinfection de nos gares et de nos trains.



Adapter les modalités d'embarquement et de circulation sur les quais pour réduire les contacts.

INFORMER



Publier à l'avance l'état de circulation des trains.



Mettre à disposition sur l'Appli SNCF toutes les informations disponibles sur l'affluence de nos trains.



Informar sur la régularité du nettoyage de tous nos espaces.

ACCOMPAGNER



Faciliter les achats avec Oui.SNCF et l'Appli SNCF, et adapter nos points de vente aux mesures sanitaires.



Équiper et protéger nos agents dans toutes leurs missions pour mieux vous protéger et vous accompagner.



Répondre à toutes vos questions sur l'Appli SNCF et @SNCF, et mettre à votre disposition l'Appli SNCF pour nous signaler toute anomalie sur le terrain.

ON COMPTE SUR VOUS POUR



Anticiper et acheter autant que possible votre titre de transport en ligne et se renseigner sur la fréquentation de votre train.



Privilégier vos déplacements aux heures les plus creuses.



Venir avec votre masque individuel et votre gel hydroalcoolique, porter votre masque en gare et tout au long de votre trajet.



Respecter les autres voyageurs et les agents en suivant les recommandations qui sont données tout au long de votre trajet, notamment pour les distances entre personnes.



Se protéger et protéger les autres en respectant les mesures barrières recommandées par les autorités.



Signaler toute anomalie sur l'Appli SNCF. N'utiliser le signal d'alarme qu'en cas de danger grave et immédiat.

SNCF - 2 place aux Étoiles - CS 70001 - 95633 LA PLAINE SAINT-DENIS CEDEX - 808 332 670 R.C.S. BOBIGNY

RETROUVEZ TOUTES LES MESURES MISES EN PLACE POUR VOTRE SÉCURITÉ SUR L'APPLI SNCF



LE GRAND DEFI DU FRET POUR LA SNCF PENDANT LA CRISE SANITAIRE : **ACHEMINER SUR TOUT LE TERRITOIRE LES PRODUITS ESSENTIELS À LA VIE DES FRANÇAIS.**

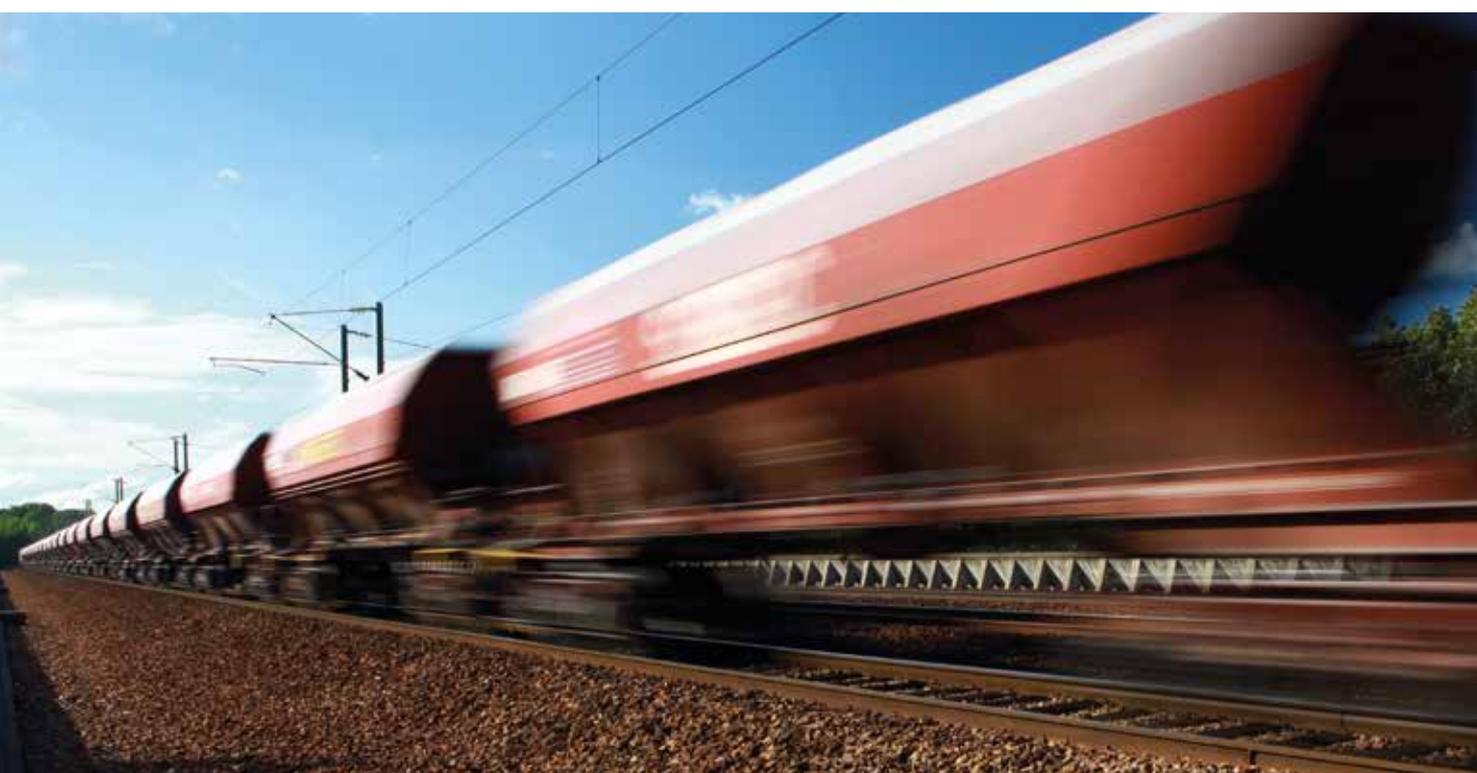
Alors que la crise sanitaire et son corrolaire, le confinement des populations, avaient une incidence très importante sur la circulation des trains de voyageurs, ne préservant que quelques trains essentiels au service public, l'acheminement des produits de consommation courante et des matières premières utilisées par l'industrie est devenu un sujet stratégique pour l'ensemble du pays.

Ainsi, afin d'appuyer les industries nécessaires à la vie quotidienne des citoyens et soutenir l'activité dans les secteurs qui ne pouvaient pas s'arrêter de fonctionner au risque de nuire gravement à l'économie nationale, le groupe SNCF et ses agents se sont engagés pleinement dans une dynamique de report modal et de maintien des circulations nationales et internationales.

SNCF Réseau a mis en place une organisation alliant continuité du réseau et sécurité pour garantir l'acheminement des marchandises essentielles. Un dispositif spécifique a été mis en place pour définir les priorités de circulation. 7j/7, les équipes du gestionnaire d'infrastructure anticipaient les plans de transport et organisaient

les circulations quotidiennes en utilisant au mieux les ressources disponibles.

Ainsi en pleine crise pandémique, 60% des trains de fret de SNCF circulaient chaque jour en réponse à l'urgence sanitaire et pour assurer la continuité de la vie économique de la France. Produits pour les industries alimentaires et pharmaceutiques, oxygène médical pour les hôpitaux, chlore pour le traitement des eaux potables et nombreuses autres matières premières sont acheminés en train sur le territoire, démontrant que le transport ferroviaire de marchandises, plus respectueux de l'environnement, peut concilier durablement intérêt général, écologie et économie.



CARTOGRAPHIE DES LIGNES DE TRANSPORTS ET DE GAZ EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Afin de répondre aux orientations de la Loi sur la Transition Énergétique, les acteurs du transport public se mobilisent pour trouver des solutions alternatives au diesel. Ainsi, en collaborations avec les acteurs du Gaz Naturel pour Véhicules (GNV), la FNTV Provence-Alpes-Côte d'Azur a mis en ligne une carte interactive recoupant les données des lignes régionales et des stations GNV de la région.

Lors du Salon des Maires le 19 novembre 2019, GRDF, GRTgaz et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur ont signé une Charte partenariale en présence de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les partenaires signataires de la charte participent activement depuis plusieurs années à la prise en compte des enjeux et solutions du développement durable dans le transport. Ils souhaitent accompagner les Autorités Organisatrices de la Mobilité et les opérateurs de transport dans cette mobilisation, par le biais de la promotion de la technologie GNV/bio-GNV. C'est pourquoi ils ont co-financé une cartographie des flux de transports de voyageurs sur le périmètre de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette charte de partenariat a pour objet de remettre et de présenter cette cartographie numérique et interactive afin qu'elle puisse être utilisée dans les meilleures conditions et surtout de permettre son utilisation comme un outil d'aide à la décision. Les partenaires s'engagent à travailler ensemble sur l'année 2020 afin de répondre à leurs engagements, décrits ci-dessous.

- 1. Présenter la cartographie numérique et interactive aux services et représentants élus de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.**
- 2. Rapprocher cette cartographie numérique et interactive avec le schéma d'avitaillement GNV / bio-GNV réalisé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que les stations existantes et celles en projets.**
- 3. Confronter la cartographie numérique et interactive réalisée avec le schéma d'injection des gaz renouvelables.**
- 4. Identifier et recenser le foncier capable d'accueillir la construction d'une station d'avitaillement GNV / bio-GNV à partir de l'analyse des éléments de la cartographie numérique et interactive et des autres éléments à disposition.**
- 5. Réfléchir à la création d'un dispositif d'accompagnement, avec les partenaires, permettant de faciliter l'émergence d'infrastructures publiques d'avitaillement en GNV/ bio-GNV.**
- 6. Présenter les résultats aux acteurs de la filière GNV / bio-GNV et notamment aux opérateurs susceptibles de financer et de construire des stations d'avitaillement GNV / bio-GNV.**

Une instance de suivi est mise en place par les partenaires dès la signature de la présente charte. Le pilote identifié est la FNTV Provence-Alpes-Côte-d'Azur qui réunira autant que de besoin, les partenaires. La Charte entre en vigueur, dès sa signature. Elle est conclue jusqu'au 31 décembre 2020.

DESCRIPTION DE LA CARTOGRAPHIE

La cartographie est le produit d'un travail partenarial mené par la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs, GRDF et GRTgaz.

Cet outil vise à recenser en Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les implantations et dépôts des entreprises de transport de voyageurs et les lignes régulières de transport par autocar, le tout, en interface avec les infrastructures gazières (distribution et transport) existantes.

En rapprochant ces données de celles des stations GNV opérationnelles ou en projet, cette cartographie permet de fournir une vision des flux de transport de voyageurs par autocar et de déterminer l'emplacement optimal de

futures stations GNV.

Cette cartographie devient ainsi un outil d'aide à la décision pour les collectivités, dans l'optique d'un maillage du territoire régional.

Le lien internet de la cartographie est le suivant : <https://fntv.mindfruits.biz/>

INTERMODALITÉ AU QUOTIDIEN ET PRATIQUE DU CYCLOTOURISME EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR.

Le plan climat régional adopté en décembre 2017, prévoit le schéma véloroutes 2017-2025.

Pour valoriser cette offre vélo, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur a également adopté en juin 2018, un Contrat de filière régional dédié au Vélotourisme et au VTT.



En Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les mobilités douces occupent une place de plus en plus importante et essentielle dans le développement du tourisme mais également dans les déplacements du quotidien en milieu urbain.

L'enjeu environnemental favorise leur développement. Des dispositifs d'Etat, régionaux, départementaux ou plus locaux soutiennent également les mobilités actives.

Que ce soit en ville via des solutions de location de vélo en libre-service à Marseille, Nice ou encore Avignon pour se déplacer plus efficacement ou le développement de pistes

cyclables et aménagements spécifiques, l'intermodalité au travers du train + vélo dans les TER SUD, le vélo est de plus en plus présent dans notre mobilité au quotidien.

Dans ce contexte, également marqué par le vote de la Loi d'Orientation des Mobilités, des échanges croisés entre l'opérateur Transdev, la Métropole Aix-Marseille Provence, la DREAL, les associations (comme le réseau d'associations vélos de la Métropole Aix-Marseille RAMDAM) et la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs (FNTV) ont fait émerger une proposition d'expérimentation de transport des vélos au sein de la Métropole Aix Marseille Provence, et plus spécifiquement sur le territoire du réseau Ulysse, en lien avec la ViaRhôna qui traverse Port-Saint-Louis-du-Rhône.

Souhaitant répondre aux enjeux de qualité de l'air et de santé publique en favorisant l'usage du vélo comme mode de déplacement actif et alternatif au tout voiture, ce nouveau service expérimental sur deux lignes de son réseau Métropole Mobilité, propose une offre car + vélo en milieu péri urbain.

L'expérimentation conduite, du printemps 2020 au printemps 2021, se déroule sur deux lignes du réseau Métropole Mobilité reliant Port-Saint-Louis-du-Rhône/Fos-sur-Mer/Istres/Miramas et Port-Saint-Louis-du-Rhône/Fos-sur-Mer/Port-de-Bouc/Martigues.

Les autocars, circulant sur ces deux lignes, sont équipés de 2 portes vélos monoblocs pouvant emporter chacun 2 à 3 vélos (en fonction de la taille du vélo) tout en conservant l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

L'expérimentation vise à favoriser le cyclotourisme ainsi que l'intermodalité en gare SNCF et Pôles d'échange multimodaux du territoire. En fonction des résultats de cette expérimentation, le dispositif pourra perdurer et se généraliser sur d'autres lignes du réseau Métropole Mobilité.

Loi d'orientation des Mobilités, continuités territoriales, émergence des nouvelles mobilités, c'est incontestablement le moment de développer l'usage du vélo à la fois pour des raisons sanitaires, sociales et environnementales. Le vélo, une mobilité d'avenir à n'en pas douter et un maillon de la chaîne intermodale des déplacements.

REVUE DE PRESSE

TRANSPORTS DE VOYAGEURS

■ « Par décision ministérielle, Monsieur Jean-Baptiste DJEBBARI, Ministre délégué auprès de la Ministre de la Transition Écologique a confirmé la poursuite des grandes étapes des phases 1 et 2 de la ligne nouvelle Provence-Alpes-Côte d'Azur en accord avec le calendrier annoncé et la continuité des études pour les phases 3 et 4. La décision ministérielle officialise le lancement de l'enquête publique en 2021 » :

<https://www.lignenouvelle-provencecotedazur.fr/>.

■ « Le site ferroviaire de Marseille-Pautriers (situé dans le 4^{ème} arrondissement de Marseille) a été réaménagé par la SNCF ». « Cet aménagement était nécessaire en amont des travaux de reconfiguration du nœud ferroviaire marseillais, et de création de la Ligne Nouvelle Provence-Côte d'Azur (LNPCA). Il va permettre de libérer de grands espaces, faciliter l'exploitation ferroviaire, et contribuer à réduire les conflits de circulation au bénéfice des Trains Express Régionaux (TER) et des services exploités sur l'étoile ferroviaire de Marseille. Il sera mis en service pendant l'été 2020 ».

<https://www.maregionsud.fr/>.

■ « Les travaux de modernisation de la ligne Marseille-Gardanne-Aix-en-Provence se poursuivent » : « L'interruption des circulations ferroviaires aura lieu du 29 juin 2020 au 12 décembre 2020 ». « Les travaux portent sur : l'allongement des quais, la pose d'écrans acoustiques et des voies de remisage à la Gare d'Aix-en-Provence ; des travaux de signalisation afin de permettre la mise en service du nouveau plan de voie en décembre 2020 ; la pose de la voie sur la nouvelle plateforme et des travaux de signalisation ferroviaire entre Gardanne et Luyes ; l'allongement des quais des haltes de Simiane et Saint-Antoine à 220 mètres, pour accueillir des rames plus longues :

<https://www.sncf-reseau.com/fr/>.

■ « Depuis le 15 juin 2020 et jusqu'au 24 juillet 2020, SNCF Réseau réalise des travaux préparatoires sur le chantier de la ligne de la Côte bleue, entre le tunnel des Riaux et la gare de l'Estaque : débroussaillage des emprises ferroviaires, pose des clôtures et des garde-corps le long de la voie ferrée ; du rail sera déposé sur la zone : <https://www.sncf-reseau.com/fr/>.

TRANSPORT DE MARCHANDISES/LOGISTIQUE

■ Pendant le confinement, « le Grand Port Maritime de Marseille (GPMM) et l'Union Maritime et Fluviale (UMF) de Marseille Fos » ont annoncé, par communiqué de presse du 27 mars 2020 que la continuité de l'activité portuaire était assurée grâce à la mobilisation de tous les acteurs ».

■ « Le GPMM a annoncé que l'entreprise Médiaco Vrac poursuit ses projets de développement sur la zone de Distriport à Port-Saint-Louis-du-Rhône dans les Bouches-du-

Rhône. Ainsi, sur une surface de 14 hectares, Médiaco construit 70 000 mètres carrés d'entrepôts logistiques, en complément d'un bâtiment existant de 34 000 mètres carrés embranché fer ».

■ « Le GPMM et la société SGMF (Society for Gas as a Marine Fuel, (société du gaz comme carburant marin)) encouragent l'utilisation du Gaz Naturel Liquéfié (GNL) comme principal carburant marin. Une deuxième opération d'avitaillement a été réalisée le 15 juin 2020. L'objectif pour le GPMM est de devenir le hub méditerranéen du GNL.

Plus d'informations sur ces annonces du GPMM :

<https://www.marseille-port.fr/>.

QUALITE DE L'AIR/CLIMAT

■ « L'Association AtmoSud, a élaboré pendant le confinement, chaque semaine depuis mars un état des lieux territorial pour mieux appréhender l'impact du contexte covid sur l'évolution de la qualité de l'air sur 6 grandes villes de la Région : Aix-en-Provence, Avignon, Gap, Marseille, Nice et Toulon » :

<https://www.atmosud.org>.

■ L'Association AtmoSud a réalisé une analyse sur les émissions des navires en escale et durant les manœuvres et leur impact direct sur la qualité de l'air des villes-ports dans la région PACA : <https://www.atmosud.org/>.

ENVIRONNEMENT

■ L'Autorité environnementale a été saisie pour donner son avis sur :

- le projet de prolongation de la concession du Rhône.

- sur le projet de Liaison Est-Ouest au Sud d'Avignon (LEO).

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/>.

MOBILITE

■ La Métropole Aix-Marseille Provence (MAMP), la Métropole Nice-Côte-d'Azur (MNCA) ont fait part de leurs engagements à faciliter l'usage des mobilités douces lors du dé-confinement et notamment du vélo et ont lancé des actions :

<https://www.amppmetropole.fr>

<https://www.nicecotedazur.org/>.

■ « Le projet Linking Alps lancé en octobre 2019 vise à mettre en place un service web reliant l'ensemble des services d'information multimodale existants pour offrir à l'usager un point unique d'accès lui permettant de visualiser l'ensemble de son trajet, du départ à l'arrivée ». « Concernant la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, le CEREMA a en charge l'interface avec les collectivités de la région pour construire la méthodologie d'évolution de leurs calculateurs d'itinéraires ». « L'événement final du projet sera organisé en juin 2022 à Aix-en-Provence » :

<https://www.cerema.fr/>.



Observatoire Régional des Transports Provence-Alpes-Côte d'Azur

16 rue Antoine Zattara - CS 70248 - 13331 Marseille Cedex 03

Tél : 04.88.22.64.63 / 06.01.04.66.51

Site : www.ort-provence-alpes-cotedazur.fr

Directeur de publication : Antoine Seguret, Président de l'ORT

Conception graphique : L'Esperluette - www.lesperluette-communication.fr

Crédits photographiques & iconographiques : DREAL, Adobe Stock.